



pose climatiseur dans copropriété

Par **cathedrale73**, le **09/03/2021 à 13:55**

Bonjour,
Je vis dans une copropriétaire de 16 appartements. Au rez de chaussée se trouve un magasin bio "vie claire" qui possède un climatiseur dans le local au sous sol. Ce climatiseur ne suffit plus au magasin. Il a demandé l'autorisation en AG de fixer un climatiseur à l'extérieur sur les murs de la copropriété. La copropriété a voté non à la majorité. (bruit sous les fenêtres des chambres, nuisances visuelles...) Le propriétaire du magasin attaque le syndicat des copropriétaires afin de pouvoir poser ce climatiseur. Quelle sont nos chances d'obtenir gain de cause sachant que c'est un commerce qui le demande ?
Mercei d'avance pour vos réponses
Basilique73

Par **amajuris**, le **09/03/2021 à 16:43**

Bonjour,
nous ne sommes pas des devins, le juge décide en fonction de la pertinence des arguments présentés par les parties et aussi de la compétence des avocats.
le compresseur extérieur d'un climatiseur fait du bruit surtout en été lorsque les fenêtres sont ouvertes.
il existe des climatiseurs ou le compresseur est l'intérieur et dont l'installation est très discrète à l'extérieur.
salutations

Par **cathedrale73**, le **12/03/2021 à 21:40**

Bonjour,
merci beaucoup pour votre réponse.
Bien cordialement

Par **copriciel**, le **15/03/2021** à **15:02**

Bonjour, En effet un juge pourra passer outre le refus de l'assemblée générale et permettre ces travaux s'il estime le refus abusif. Votre seule chance que ce projet n'aboutisse pas est que le règlement de copropriété l'interdise. Le juge s'y conformera si tel était le cas. Cordialement,

Par **Virginies75**, le **17/05/2022** à **16:31**

Bonjour , Nous avons acheté, il y a 2 ans, un appartement avec une climatisation qui a plus de 20 ans. Nous souhaitons la faire changer mais les copropriétaires voisins ne souhaitent pas valider ces travaux en AG car l'installation de cette dernière n'avait pas été votée à l'époque. Que pouvons nous faire ? Avons nous un recours ? Merci d'avance. Cordialement.

Par **coproleclos**, le **18/05/2022** à **18:59**

Bonjour, Pourquoi reprendre un sujet vieux d'un an plutôt que créer votre propre sujet ? Bien à vous.